

# ANIMATION ESTIVALE

## FICHE DE LIAISON

ENFANT CONCERNÉ NOM : ..... PRÉNOM : ..... ÂGE : .....ans

RESPONSABLE LÉGAL NOM : ..... PRÉNOM : .....

Tél. (1) : ..... Tél. (2) : .....

HANDICAP DE L'ENFANT  
(entourez le pictogramme correspondant)



Handicap moteur



Handicap auditif



Handicap mental



Handicap visuel



Handicap invisible

ACTIONS	ENTOURER	
Elocution verbale	OUI	NON
Compréhension écrite	OUI	NON
Langue des signes française	OUI	NON
Support de communication adapté	OUI	NON

ACTIONS	ENTOURER	
Se déplace seule	OUI	NON
Est en fauteuil roulant	OUI	NON
Chien guide ou canne	OUI	NON
Va aux W.C. sans incitation	OUI	NON

ACTIONS (mettre une croix dans la colonne voulue)	SEULE	AVEC AIDE PONCTUELLE	AVEC AIDE SPÉCIFIQUE (personne dédiée)
Utilise les toilettes			
Sait s'habiller			
S'oriente dans un lieu			
Interagit avec les autres			
Mouvements haut et/ou bas du corps			
Prise en main d'objets			
Participation aux différentes tâches			

REMARQUES GÉNÉRALES ET/OU TRAITEMENT(S) SPÉCIFIQUE(S) :

La Ville de Metz a mis en œuvre un traitement de données personnelles dénommé « Animation estivale ». Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services de la Ville et des partenaires de ce dispositif. La durée de conservation des données est de 1 an. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, effacement, limitation du traitement, opposition et limitation des informations la concernant, pour motif légitime.

Vous pouvez exercer ces droits, sous réserve de la fourniture d'une pièce justificative d'identité, en vous adressant à : Hôtel de Ville de Metz, à l'attention du Délégué à la protection des données, 1 place d'Armes - J.F. Blondel 57036 METZ Cedex 1 - Tél : Allo Mairie 0800 891 891. [dpo@mairie-metz.fr](mailto:dpo@mairie-metz.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.